

Taux de réussite au DE:
Année 2022/2023 : 94 %

Insertion professionnelle :
100%

Formation préparant au Diplôme d'état de masseur kinésithérapeute

Organisation et coût de la formation

Nombre d'étudiants : 80
étudiants + 1 sportif de haut niveau

Lieu : IFMK 6 rue Saint Marc
67000 STRASBOURG site principal ;
et un site à Mulhouse, 2 rue du Dr
Léon Mangeney, 68070 MULHOUSE

Personnes en situation de handicap

Contact référent handicap :

referenthandicap@chru-strasbourg.fr

N° d'existence : 4267P003067

N° Siret : 26670057400012

Durée de la formation :

4 années: Cycle I

- Unités d'Enseignement :
1650 h dont stages
- stages : 630h cycle I
- Temps personnel : 1610h
Cycle II
- Unités d'Enseignement :
1800 h dont stages
- stages : 840h cycle II
- Temps personnel : 1610h

Horaires des cours 8h à 19h

Coût de la formation (2023) :

170,00 € de frais d'inscription
au cycle 1 // 243,00 € de frais
d'inscription au cycle 2
+ CVEC : 100 € par an

Dates et déroulement de la formation sur 4 ans :

Septembre 2023 à juin 2027

Dates limites de dépôt des dossiers et renseignements :

18 août 2023

Contact : secrétariat IFMK

Tél 03 88 11 60 14

Courriel : ifmk@chru-strasbourg.fr

Site : IFMK des HUS :

<https://formation.chru-strasbourg.fr/metier/masseur-kinesitherapeute/>

OBJECTIFS : La formation vise l'acquisition de 11 compétences :

- Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, une situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
- Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
- Concevoir une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
- Concevoir, mettre en œuvre, évaluer une séance de masso-kinésithérapie
- Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
- Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
- Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Informer et former les professionnels et les personnes en formation

PRÉREQUIS

- Admission via la Licence Sciences pour la Santé de l'Unistra
- Admission via l'article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 (Dispense)
- Admission via l'article 27 de l'arrêté du 2 septembre 2015 (Extra-Communautaire)
- Admission via l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2020 (Sportif de Haut Niveau)

CONTENU - PROGRAMME DE LA FORMATION

(conforme à la réglementation : arrêté du 5 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute, arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire, arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé)
Enseignements fondamentaux (Anatomie, sémiologie, physiologie et physiopathologie), Sciences et ingénierie (Evaluations techniques et outils d'interventions dans le champ Musculo-Squelettique, Neuromusculaire et Respiratoire Cardio-Vasculaire Interne et Tégumentaire) et Apprentissage et approfondissements (Méthodes de recherches, méthodes de travail, langue anglaise...).

METHODES PEDAGOGIQUES

- Techniques de pédagogie active
- Cours théoriques, travaux pratiques et travaux dirigés à l'IFMK
- Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction de savoirs théoriques et pratiques : études de cas, analyses de situations professionnelles, mises en situation simulées, ateliers pratiques
- Formation par alternance de temps institut et temps clinique en stage
- Suivi pédagogique individuel et collectif

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Emargement pour les cours obligatoires
- Attestation de présence
- Evaluations semestrielles selon la réglementation permettant la délivrance du diplôme d'Etat avec Grade Master (300 ECTS)
- Evaluation de la formation par les apprenants
- Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'Institut de Formation, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, cadres de santé...

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le référent handicap pour les instituts de formation des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) est Madame Anne DANNENMULLER, cadre supérieur de l'Institut de Formation en Puériculture. Toute question est à lui adresser par mail à l'adresse : referenthandicap@chru-strasbourg.fr

Des aménagements peuvent être mis en place pendant le cursus de formation pour tout étudiant en situation de handicap, dès lors qu'il présente une prescription médicale ou en provenance de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

INDIVIDUALISATION DU PARCOURS

- Accompagnement personnalisé et individualisé des étudiants.
- Chaque étudiant est accompagné par un formateur référent de son suivi pédagogique individuel durant les 8 semestres de la formation.
- Bilans et entretiens individuels avec le formateur référent du suivi pédagogique individuel.
- Parcours de stage qui tient compte, dans la mesure du possible, du projet, des objectifs et du dossier de l'étudiant.

COORDINATION

- Madame POSTIC Maud- Directrice Adjointe
- Madame SCHOSSIG Bénédicte – Responsable pédagogique